

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20200710-VD20200710-009-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 juillet 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Océance CHARRET-GODARD - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Kildine BATAILLE - M. François DESEILLE - Mme Claire TOMASELLI - M. Denis HAMEAU - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Jean-Patrick MASSON - Mme Christine MARTIN - M. Marien LOVICH I - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Antoine HOAREAU - Mme Danielle JUBAN - M. Benoît BORDAT - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Jean-Philippe MOREL - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Christophe BERTHIER - Mme Françoise TENENBAUM - M. Georges MEZUI - Mme Laurence FAVIER - M. Massar N'DIAYE - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Jean-François COURGEY - Mme Ludmila MONTEIRO - M. David HAEGY - Mme Delphine BLAYA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - M. Vincent TESTORI - M. Jean-Paul DURAND - Mme Nora EL MESDADI - M. Franck LEHENOFF - Mme Catherine DU TERTRE - M. Bassir AMIRI - M. Emmanuel BICHOT - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Stéphane CHEVALIER - Mme Céline RENAUD - M. Laurent BOURGUIGNAT - M. Bruno DAVID - Mme Laurence GERBET - M. Axel SIBERT - Mme Claire VUILLEMIN - Mme Stéphanie MODDE - M. Olivier MULLER - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Catherine HERVIEU - M. Fabien ROBERT - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET DE LA DELIBERATION

Affectation des crédits « Dijon, alimentation durable 2030 » à la ville de Dijon - action sociale et de signature de l'accord de consortium du projet Territoires d'innovation, « Dijon territoire modèle du système alimentaire durable 2030 »

Monsieur Lemanceau expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Projet « Dijon Alimentation Durable 2030 » porté par Dijon métropole comprenant 24 actions a été déclarée lauréat de l'Appel à Projet de l'État « Territoire d'Innovation » le 13 Septembre 2019.

Pour les 16 actions du projet qui relèvent d'un financement en subvention publique, le conseil métropolitain a délibéré le 19 Décembre 2019 sur le principe de solliciter une subvention auprès de la Caisse des Dépôts de 3 M€ au titre du PIA3 et a acté le principe d'apporter en contre-partie financière publique les crédits prévus au contrat métropolitain Région BFC/Dijon Métropole pour un montant global de 4,4 M€, soit 1,7M€ apporté par la Région et 2,7M€ apportés par Dijon Métropole.

La convention de financement affectant les 3 M€ d'aides de l'état aux 16 actions en subvention a été signée le 12 Mai 2020 par le Président de Dijon Métropole et la Caisse des Dépôts. Elle concerne 23 partenaires bénéficiaires, dont la ville de Dijon, auxquels Dijon Métropole est autorisée par convention à reverser les sommes qui leur sont attribuées par le PIA.

Dijon Métropole va reverser, via convention de reversement, à la Ville de Dijon (Action sociale), selon le planning ci-joint, la somme de 40 698 € attribuée par le PIA3, pour lui permettre de réaliser l'action n°13 du projet Alimentation durable 2030. L'action « Aliments sains pour tous » prévoit une distribution de coupons alimentaires ciblés.

L'attribution des subventions respecte les règlements financiers en vigueur au sein de Dijon Métropole et de la Région ainsi que la réglementation liée aux aides d'état. La ville de Dijon devra déposer une demande de subvention complète auprès de Dijon Métropole qui établira avec elle une convention de financement avec un échéancier.

De plus, la convention établie entre Dijon Métropole et la Caisse des dépôts stipule qu'un accord de consortium doit être établi entre les parties prenantes publiques et privées, du projet « Dijon Alimentation Durable 2030 », dont la ville de Dijon, avant le 13 Août 2020. Dijon Métropole sera signataire et garant de la bonne exécution de cet accord. En qualité de partenaire, la ville de Dijon est également signataire de cet accord de consortium.

Enfin, le pilotage de ce projet d'un volume initial de 46 M€ d'actions prévues sur 10 ans impose la mise en place de différents comités permettant de coordonner, contrôler et rendre compte de l'avancement du Projet selon la charte de gouvernance ci-jointe. Il est convenu que le Maire de la Ville de Dijon participera au comité de pilotage de territoires d'innovation selon les modalités prévues par l'accord de consortium.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration des conventions à passer avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole et les partenaires ;
- 2 - m'autoriser à signer l'accord de Consortium et toutes les pièces se rapportant à cet accord ;
- 3 - m'autoriser à signer la charte de gouvernance du TI Dijon Alimentation Durable et de m'autoriser ou d'autoriser mon représentant à la signer ainsi que tous les documents relatifs à cette opération ;
- 4 - m'autoriser ou autoriser mon représentant à être membre du comité stratégique du projet territoire d'innovation ;
- 5 - m'autoriser ou autoriser mon représentant à être membre du comité de pilotage de l'accord de consortium;
- 6 - m'autoriser la signer la convention de reversement avec Dijon Métropole et à recevoir les subventions attribuées par la CDC au nom et pour le nom de l'État dans le cadre de « l'action aliments sains pour tous » ;
- 7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 53

Contre : 6